



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Délibération n° CM26/054/2023	Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 16 mai 2023	<i>Actée</i>
Délibération n° CM26/055/2023	Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 28 mars 2023	<i>Actée</i>
Délibération n° CM26/056/2023	Dénomination de l'école située sur l'écoquartier des Belles Vues	<i>Approuvée</i>
Délibération n° CM26/057/2023	ZAC des Belles Vues Arpajon et Ollainville – Approbation de l'avenant n°4 à la convention quadripartite relative à la réalisation d'un groupe scolaire	<i>Approuvée</i>
Délibération n° CM26/058/2023	Appel à projets « Actions jeunesse – Directives stratégiques régionales » - Faire des jeux olympiques et paralympiques une fête populaire	<i>Approuvée</i>
Délibération n° CM26/059/2023	Demande de subvention dans le cadre du bouclier de sécurité – Achat d'un véhicule de Police Municipale	<i>Approuvée</i>
Délibération n° CM26/060/2023	Animations musicales – Intervenant dans les écoles d'Ollainville – Année scolaire 2023/2024	<i>Approuvée</i>
Délibération n° CM26/061/2023	Éducation sportive – Intervenant dans les écoles d'Ollainville – Année scolaire 2023/2024	<i>Approuvée</i>
Délibération n° CM26/062/2023	Participations Espace Jeunes 2023/2024	<i>Approuvée</i>
Délibération n° CM26/063/2023	Approbation du règlement intérieur du Pôle Sportif	<i>Approuvée</i>
Délibération n° CM26/064/2023	Protocole d'accord relatif à l'organisation des services en cas de grève	<i>Approuvée</i>
Délibération n° CM26/065/2023	Avenant n°2 à la convention d'intervention foncière conclue entre la commune d'Ollainville, la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération et l'Établissement public foncier d'Ile de France	<i>Approuvée</i>
Délibération n° CM26/066/2023	Régularisation des charges, provisions de charges : les locataires doivent être respectés !	<i>Approuvée</i>